



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation : 24/06/2014

PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze, le 1^{er} juillet 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Catherine HOWARD, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents : Monsieur Francis ARTIGUE donne pouvoir à Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Véronique LARRONDO donne pouvoir à Monsieur le Maire.

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 20h30.

Monsieur Francis ARTIGUE a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE,

Madame Véronique LARRONDO a donné pouvoir à Monsieur le Maire.

Monique GAILHOU est désignée secrétaire de séance.

AFFAIRES GENERALES

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 mars 2014

Après que Madame Jacqueline SARRABERE ait fait remarquer une erreur dans son prénom et que Monsieur le Maire propose de remplacer Monsieur René CHRISTAUD par Madame Josette FOURCADE et Madame Martine SOUQUET par Monsieur Fernand CASTETS comme membre de la commission communale des impôts directs pour tenir compte de l'obligation de désigner deux membres domiciliés hors de Tournay, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Réforme des rythmes scolaires

Monsieur le Maire rappelle le contexte de la réforme et l'aide du Syndicat mixte du développement des coteaux par l'intermédiaire de Madame Valerie RASCALON. Monsieur le Maire remercie Madame Valérie RASCALON, chargée de mission au SMDC et Gilles BORNER, Directeur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Tournay pour leur présence au Conseil municipal et rappelle que la mise en œuvre du projet éducatif territorial a déjà fait l'objet de trois présentations : une aux parents d'élèves, une au conseil des deux écoles et au comité de pilotage. Madame Valérie RASCALON est ensuite invitée à prendre la parole par Monsieur le Maire et informe le Conseil municipal de la complexité de la réforme, avec beaucoup de

partenaires et de l'obligation de mise en œuvre de la réforme a la rentrée 2014/2015 par les communes qui en supportent le coût financier. Madame Valérie RASCALON insiste sur l'aspect pédagogique de la réforme au regard des besoins relatifs à l'éducation des enfants. A partir du moment où il y a un centre de loisirs sur la commune, celui-ci peut servir de support pour la mise en place des TAP. Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE demande si les parents ont été associés au projet, ce à quoi Monsieur le Maire répond par l'affirmative en rajoutant que la démarche a été partenariale entre la commune, le personnel, les parents, la jeunesse et sports, la Caisse d'Allocations Familiales, et l'inspection académique. Il précise que les parents sont très satisfaits de la gratuité prévue pour les familles et de l'augmentation de l'amplitude horaire de la garderie. Le travail a commencé en juin, un premier dossier de candidature a été déposé le 3 juin et il y a eu une validation du DASEN. Madame Blandine CARATY demande si la compétence ne pourrait pas être transférée à l'intercommunalité, ce à quoi Monsieur le Maire répond que le Maire de Goudon David CHAZE est en charge des nouvelles compétences à transférer à l'intercommunalité mais que cela prend du temps et étant donné l'urgence du projet éducatif territorial, ce n'est pas possible dans l'immédiat. Monsieur Gilles BORNER informe le Conseil municipal que la problématique sera de savoir ce que feront les enfants le mercredi quand l'école va s'arrêter à midi et que la restauration ne sera pas prise en charge. Il rajoute qu'il a été demandé d'avoir une extension de la fermeture du centre à 18h30. Les nouveaux horaires de l'école à partir de la rentrée sont rappelés au Conseil.

Pour l'heure, il faut présenter le PEDT ainsi que les modalités d'accueil (ateliers des 2 premières périodes). Les trois ateliers sont : découvrir les mots, jouer avec son corps, jeux libres encadrés. Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE demande si les associations sportives ont été contactées. Monsieur Gilles BORNER répond que les enfants auront déjà des activités sportives en dehors de l'école et que cela ne respecterait pas forcément le rythme de l'enfant donc ce n'est pas cette option qui a été envisagée. Il est également indiqué qu'il faudra qu'il y ait des formations des agents pour les spécialiser. Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE demande s'il n'est pas possible de greffer des enfants non tournayais à midi le mercredi. Monsieur le Maire répond que chaque commune est responsable de sa restauration scolaire donc chaque cantine ne peut accueillir que les enfants scolarisés à cette école.

La délibération approuvant le Projet Educatif Territorial est adoptée à l'unanimité.

3. Convention avec le secours populaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune met à disposition un local pour le secours populaire et qu'il n'y avait à ce jour aucune convention signée. Monsieur le Maire propose donc de formaliser la disposition de ce local. Il est rappelé que la commune paie toutes les charges liées à l'utilisation de ce local : électricité, impôts, entretien...

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Convention avec le Conseil Général des Hautes-Pyrénées

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de son souhait d'éclaircir le secteur de la sortie d'autoroute. La question était de savoir si cela appartenait à la commune ou au Conseil Général. A cette occasion, il a découvert que depuis 1992 aucune formalité de rétrocession et de déclassement n'avait été faite. Une fois que le Conseil Général a reconnu que ces parcelles lui appartenaient, Monsieur le Maire leur a estimé qu'il était souhaitable de les débroussailler ce qui a été fait par le Conseil Général, de même que les noisetiers sauvages. Toutes ces zones seront

traitées par le Conseil général trois fois par an et la commune le fera davantage si le besoin s'en fait sentir. En contrepartie, l'impasse de Bagnères, ancienne route départementale, est toujours départementale ainsi que ses abords mais la commune l'entretenait et le continuera à le faire.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer ladite convention avec les services du Conseil Général des Hautes-Pyrénées.

5. Convention avec SITA et aménagement de l'ancien local Garceau

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande de la société SITA SUD-OUEST d'occuper une partie de l'ancien local Garceau pour faire stationner un camion de ramassage d'ordures ménagères. Le loyer a été fixé à 300 €.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le contrat de location avec la société SITA SUD-OUEST.

6. Refonte du site internet

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la situation actuelle du site internet de la commune et estime qu'il est urgent d'en faire une refonte en faisant appel à une agence de communication. Quatre agences ont été sollicitées : Netcom, Hôtel République, Nowooo et Otidea. Deux agences ont été en mesure de nous répondre compte tenu de leurs plannings : Otidea (5 675 € HT) et Netcom (5 300 € HT). Prenant en considération les références de ces deux agences, il apparaît que pour des prix comparables, Otidea connaît le milieu des collectivités territoriales et des institutions publiques pour avoir conçu plusieurs sites de mairies et institutions. Monsieur le Maire propose donc de retenir la proposition de l'agence Otidea.

Après que plusieurs conseillers municipaux aient demandé des précisions sur le contenu de l'offre, la proposition de retenir l'agence Otidea est adoptée à l'unanimité.

7. Mise en concurrence des fournisseurs d'accès à internet

Monsieur le Maire expose au Conseil les difficultés des usagers pour joindre la mairie qui est souvent en communication et propose de passer par un système de standard téléphonique. Parallèlement, il convient d'intégrer dans l'offre globale de téléphonie trois forfaits mobiles pour le Secrétaire Général, le Directeur des Services Techniques et le Directeur de l'ALSH. Les trois opérateurs principaux ont été consultés sur la base du même cahier des charges et nous ont fait les propositions financières annuelles suivantes :

- Bouygues Telecom : 5 847,41 € TTC
- Orange : 7 409,52 € TTC
- SFR : 7 844,26 € TTC

Monsieur le Maire propose de retenir le moins disant, Bouygues Telecom. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Autre mise en concurrence d'actualité, la distribution du gaz sur le site de l'école primaire par GDF SUEZ arrive à échéance au 1^{er} juillet 2014. Il était donc opportun de consulter des entreprises concurrentes. Sur la base de notre consommation annuelle moyenne, les distributeurs nous ont fait les propositions financières annuelles suivantes :

- Antargaz : 4 922,54 € TTC
- EDF Collectivités : 5 540,74 € TTC
- GDF SUEZ : 5 649,38 € TTC

Monsieur le Maire propose de retenir le distributeur le moins disant, Antargaz. La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Prestataire de cantine scolaire

Monsieur le Maire rappelle le contexte de la résiliation du contrat avec le prestataire actuel, Scolarest. Une même lettre de consultation a été envoyée à plusieurs prestataires de restauration collective. Madame Jacqueline SARRABERE et Madame Marie-Thérèse BRUZAUD ont été chargées par le Maire de l'analyse des différentes offres. Madame Jacqueline SARRABERE indique que plusieurs critères ont été choisis, donnant lieu au tableau d'analyse suivant :

	SCOLAREST (ST GAUDENS 31)	ELIOR (CANTAOUS 65)
PRODUITS	Provenance des produits reste très vague (pas d'exemple précis, de région, ni de département) Produits issus de la filière locale : rôti de bœuf, yaourt..... Viandes d'origine française : porc, chipolatas Produits de la région Midi Pyrénées : pas d'exemple Produits issus de la filière BIO : pain Label indication géographique protégée (quelques fromages ; camembert)	Provenance des produits non précisée Produits locaux et circuits courts : Produits BIO Produits issus du commerce équitable : artisans du monde Aucun producteur local cité, ni autre source d'approvisionnement mentionnée
CHOIX DES MENUS	Imposé 5 plats : Entrée Plat protidique Légumes ou féculents Fromage Fruit (non précisé)	Imposé 4 plats + le pain: Entrée Plat protidique Légumes ou féculents Fromage ou Fruit
Date pour commande	Non précisée	Pré-commande des repas la semaine précédente
Date de réajustement	Non précisée	Confirmation des repas à 9h15 le matin
Prix TTC	Repas maternelle : 2,85 € Repas primaire : 3,01€ Repas ALAE : 3,01	Prix du repas : 3.32 € Prix du goûter 0.68€
Options	Option four : + 0,05 € ajouté au prix du repas exemple pour 30 repas/jour : 30x 0,05 = 1,50€ par jour 5jours/semaine 36 semaines (sans vacances) Coût total : 1,5x 5x 36= 260€ / an	Livraison en liaison chaude avant 11h 15 Obligation d'avoir une cellule de refroidissement car le maintien en température ne peut excéder 2h après la fin de la préparation, remise en température 65°C pour l'heure du service Pas d'option pour le prêt d'un four indispensable pour la maternelle
Avis		Pas de distinction de prix entre repas : maternelle et primaire Risque microbiologique d'un maintien en température à 65°C pendant une durée supérieure à 2h avant le service

	SOGERES (LOURDES 65)	PAYS DE L'ADOUR (MAS MAUCO 40)
PRODUITS	Produits régionaux :(32, 40, 47,64,65) pages 14 à 17 <u>exemples</u> Viandes : boucher de Lourdes Carottes-salades ADAPEI 65 et BIO à GER (64) Produits Laitiers : GAEC Cazaubon Maraichage : ASSAT (64)etc.....	Produits de toute la France ou EU: voir ANNEXES <u>exemples</u> Charcuterie : Bretagne Légumes : pays de la Loire (37, 49,45,36) Viande : SOCAPA (origine UE) Surgelés : D'AUCY Pâtisserie TARTEFRAIS etc...
CHOIX DES MENUS	Imposé 4 plats : menus proposés 6 à 7 semaines avant la période Entrée Viande ou Poisson Légumes ou féculent Fromage ou dessert Pain <u>Remarque</u> : toute modification des menus ne pourra porter que sur des détails. Sans porc : plat de substitution systématiquement proposé Allergie : protocole mis en place	Au choix : menus proposés 15 jours avant 4 entrées 4 viandes ou poissons. Ex : Filet de poulet Estouffade de bœuf aux olives Burger de bœuf Jambon York Remarque : le choix se fait essentiellement sur les 2 premiers plats (Burger et Jambon proposés chaque jour) 3 légumes 1 fromage 2 desserts
DATES pour commandes	Par Mail ou télécopie le jeudi avant 9h30 pour la semaine	Choix des menus : 15 jours avant
Dates de réajustement	Veille de la livraison avant 10h Repas supplémentaires pourront être différents des menus proposés initialement. Annulation des repas en cas de grève pourra être faite à J- 3	Commandes fixes et fermes la veille au plus tard avant 13h Annulation des repas en cas de grève.....
Prix TTC	Avec pain : Maternelle : 2,84 € Primaire : 2,93€ Adulte : 3,39€ Pique nique : 3,31€ Choix du Pain : s'appuyer sur les forces existantes : (boulangeries de Tournay)	Sans pain : 4 plats : 2,61€ 5 plats : 2,72€ Avec pain : 4 plats : 2,67€ 5 plats : 2,64€
Options	Mise à disposition gracieuse d'un four (entretien par la commune) Choix de l'heure de livraison : à définir avec la commune	Mise à disposition gratuite de l'appareil de remise en température Choix de l'heure de livraison :
Avis	Mme BOULANGER : (ses petits enfants mangent à la cantine de LOURDES) Satisfaite Monsieur TAPIE maire de MOMERES : Très satisfait Bon dialogue avec les responsables de la SOGERES Madame CROS (son fils mange à la cantine) : Satisfaite	Monsieur POUBLAN : maire de SIARROUY : pas de réponse à ce jour

Madame Catherine HOWARD évoque le problème d'un repas pris par un enfant qui a mangé des restes.

Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE demande quelles garanties il y aura avec un autre prestataire pour la même situation. Il est répondu qu'aucune garantie de l'absence de problème ne peut jamais être acquise.

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise Sogeres en imputant le changement des tarifs sur les tarifs facturés aux familles dans les mêmes proportions que précédemment.

La proposition est adoptée à l'unanimité avec l'abstention de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

FINANCES

9. Affectation des résultats de l'exercice 2013

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la délibération d'affectation des résultats de 2013 à prendre. Il est demandé d'approuver l'affectation à inscrire au compte 1068 du budget primitif de l'exercice 2014 en recettes de 428 665,28 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

URBANISME

10. Droit de préemption des parcelles n°B 426, 541, 542, 1263, 1264, 1266 (22 rue des coteaux d'arrêt)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du droit de préemption sur lequel la commune a à se prononcer. Etant donné que la commune n'a pas de projet sur ces parcelles, Monsieur le Maire propose de ne pas exercer de droit de préemption.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. Acquisition d'une parcelle de Jean-Marc ABADIE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des difficultés de voisinage entre Bruno MOGEDAS et Jean-Marc ABADIE, concernant l'utilisation de 400 mètres de voirie privée menant au domaine du Mailou. Pour résoudre ce problème, la première solution aurait été une cession de terrain entre Jean-Marc ABADIE et Bruno MOGEDAS. Cette solution étant inenvisageable, une autre possibilité aurait été une cession entre Jean-Marc ABADIE et la commune d'Ozon. La commune d'Ozon refuse d'acquiescer le chemin pour l'euro symbolique car elle ne veut pas entretenir de voirie supplémentaire. La troisième solution est donc que ce soit la commune de Tournay qui achète cette portion de chemin située sur la commune d'Ozon. Monsieur le Maire propose donc, avec l'accord écrit du propriétaire actuel de procéder à l'acquisition pour l'euro symbolique de la parcelle, et de formaliser si possible la cession par acte administratif. Etant précisé que de son côté, Monsieur Mogedas a donné son accord écrit pour contribuer à la réfection de cette voirie à hauteur de 5 000 €, payables en mars 2015. L'intérêt de l'opération étant à la fois de régler un différent entre propriétaires concernant une voirie privée ouverte à la circulation publique, et de préserver la qualité de l'accès au domaine du Mailou dont l'activité contribue à l'attractivité de la commune.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

12. Echange de chemin Stephen BREARLEY

Monsieur Jean-Louis GABAS évoque les difficultés à réaliser ce chantier. Monsieur le Maire confirme que la commune va consulter plusieurs entreprises et transmettre les devis à la personne concernée, à qui il appartiendra de donner suite ou non.

TRAVAUX

13. Equipement des bâtiments communaux en détecteurs de fumée

Monsieur le Maire informe le Conseil d'un courrier reçu par la gendarmerie pour rappeler l'obligation d'équiper tous les logements d'un détecteur de fumée à partir de 8 mars 2015. Un devis a été fait aux Etablissements Gilles SOULES pour équiper les logements de la gendarmerie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

14. Travaux de reconstruction du chemin communal devant le centre d'affaires

Monsieur le Maire informe le Conseil d'un devis de Pomes-Darré pour la réfection du chemin devant le centre d'affaire, à la demande du gestionnaire de celui-ci. Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux compétents d'aller voir sur place si la dépense est justifiée.

15. Mission d'études de l'Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités Territoriales 65

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des différents rendez-vous avec les responsables de l'ADAC 65 pour faire le point sur les dossiers. Pour le SSIAD, l'ADAC a été très intéressée par le bâtiment de l'ancienne caserne des pompiers et va procéder à l'étude correspondante. Il est donc proposé au Conseil de déclarer sans suite la consultation initiale.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour la place d'Astarac, Monsieur le Maire a remis à l'ADAC le dossier qui avait été fait en 2007/2008 par la DDE. Le Maire a également reçu le directeur du CAUE, et doit recevoir prochainement les architectes-conseil de la DDT.

Pour le complexe sportif, un nouveau tour a été fait, et l'ADAC est d'accord pour étudier un nouveau projet et le chiffrer.

Pour le camping, la DDT souhaiterait si possible ne pas rouvrir le camping et confirme que s'il y a eu une fermeture administrative, il serait interdit de le rouvrir. Monsieur le Maire veillera néanmoins à explorer toute possibilité de réouverture, dans le respect du PPRI.

16. Travaux pour l'ouverture de la piscine

Monsieur le Maire explique au Conseil que la venue des gens du voyage à Tournay fin juin n'est pas en lieu et place de la délégation du mois d'août. Il rajoute que tout était prévu pour ouvrir la piscine le 1^{er} juillet, mais les derniers travaux devraient être terminés pour permettre une

ouverture le 8 juillet. Il est proposé au Conseil municipal d'adopter les tarifs suivant qui rentreront en vigueur dès le 8 juillet :

- A la journée :
 - o Adultes : 2,50 €
 - o Enfants de moins de 16 ans : 2,00 €
- Cartes :
 - o Adultes :
 - 10 jours : 22,00 €
 - 20 jours : 40,00 €
 - o Enfants de moins de 16 ans :
 - 10 jours : 18,00 €
 - 20 jours : 30,00 €
 - o 3 enfants et plus :
 - 10 jours : 35,00 €
 - 20 jours : 60,00 €

La proposition est adoptée à l'unanimité avec l'abstention de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

17.Acquisition d'une auto-laveuse

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une auto-laveuse améliorerait le travail des agents communaux pour le nettoyage du gymnase.

Sur proposition de Monsieur Jean-Louis GABAS, et après consultation, le Conseil municipal adopte à l'unanimité l'acquisition d'une auto-laveuse chez SIAB pour un montant de 4 776 € TTC.

18.Acquisition d'un tracteur

Afin de faciliter le travail des agents communaux, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la pertinence de l'achat d'un tracteur qui sera utilisé, notamment pour tondre les terrains du stade. Plusieurs entreprises ont été consultées avec les prix suivants :

- PAC de l'Arros : 17 634,10 € HT
- Agrivision : 24 500 € HT
- Mounic Philippe : 26 672 € HT
- Sarl SOULE : 28 400 € HT

Sur proposition de Monsieur Jean-Louis GABAS, il est proposé de retenir la proposition de l'entreprise la moins disante, PAC de l'ARROS.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

19.Création de 3 postes d'agent d'animation

Dans le cadre des contrats uniques d'insertion - contrats d'accompagnement dans l'emploi, Monsieur le Maire propose de créer trois emplois de contrat d'accompagnement dans l'emploi à compter du 1^{er} juillet 2014. Monsieur le Maire propose donc de l'autoriser à signer les conventions avec les personnes qui seront recrutées pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

La proposition de créer trois postes d'agent d'animation dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi » est adoptée à l'unanimité, tout en sachant que la durée de travail est respectivement fixée à 20 heures, 24 heures et 35 heures par semaine.

20. Remplacement d'un agent technique

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la fin du contrat d'un agent technique qui était en contrat d'accompagnement dans l'emploi. Son contrat se terminant, le 1^{er} juillet 2014, il est proposé de procéder au recrutement d'un agent dans les mêmes conditions, c'est-à-dire un CAE à 20 heures hebdomadaire. Ce poste sera pourvu par Christophe DUPUY.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

21. Création d'un poste de Maitre-Nageur Sauveteur

Dans le cadre de l'ouverture de la piscine municipale l'été, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de recruter un Maitre-Nageur Sauveteur du 8 juillet au 31 août 2014.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

ASSOCIATIONS

22. Subvention de fonctionnement Pétanque Club Tournayais

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le Pétanque Club Tournayais avait perçu une subvention de la commune de 320 € en 2013. Il est proposé de maintenir la subvention à ce montant pour l'exercice 2014. La proposition est adoptée à l'unanimité.

23. Subvention de fonctionnement Association de Jumelage Tournay – La Vraie Croix

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'association de jumelage Tournay – La Vraie Croix avait perçu une subvention de la commune de 500 € en 2013. Il est proposé de maintenir la subvention à ce montant pour l'exercice 2014. La proposition est adoptée à l'unanimité.

24. Subvention de fonctionnement ADAPEI

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande de subvention de l'ADAPEI et propose de ne pas donner suite. La proposition est adoptée à l'unanimité.

25. Subvention de fonctionnement Asso Seisùn – Festival de musique irlandaise

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'association Seisùn – Festival de musique irlandaise avait perçu une subvention de la commune de 500 € en 2013. Il est proposé de passer cette subvention à 1 000 € pour l'exercice 2014. La proposition est adoptée à l'unanimité.

26. Subvention de fonctionnement Association Départementale de donneurs de sang bénévoles des Hautes-Pyrénées

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande de subvention de l'Association Départementale de donneurs de sang bénévoles des Hautes-Pyrénées et propose de ne pas donner suite et rajoute que la commune leur prête déjà une salle communale. La proposition est adoptée à l'unanimité.

27. Subvention de fonctionnement Association Française des scléroses en plaques

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande de subvention de l'association des scléroses en plaques et propose de ne pas donner suite. La proposition est adoptée à l'unanimité.

28. Subvention de fonctionnement Association pour la formation professionnelle des Hautes-Pyrénées

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'association pour la formation professionnelle des Hautes-Pyrénées avait perçu une subvention de la commune de 665 € en 2013, correspondant à un forfait par élève scolarisé au CFA habitant Tournay. Il est proposé de maintenir la subvention à 95 € par élève soit 285 € pour trois élèves pour l'exercice 2014. La proposition est adoptée à l'unanimité.

29. Subvention de fonctionnement Association des lieutenants de Louveterie des Hautes-Pyrénées

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'association des lieutenants de Louveterie des Hautes-Pyrénées avait perçu une subvention de la commune de 40 € en 2013. Il est proposé d'augmenter la subvention de 50 % soit 50 € pour l'exercice 2014. La proposition est adoptée à l'unanimité.

30. Subvention de fonctionnement Comité des fêtes de Tournay

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'association du Comité des fêtes de Tournay avait perçu une subvention de la commune de 8 000 € en 2013. Il est proposé de passer la subvention à un montant de 10 000 € pour l'exercice 2014 afin de prendre en compte le coût du feu d'artifice de 2 000 €. La proposition est adoptée à l'unanimité.

31. Subvention de fonctionnement ADIL 65

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'ADIL avait perçu une subvention de la commune de 260 € en 2013, proportionnelle au nombre d'habitants de la commune. Il est proposé de prendre en compte l'augmentation de la population et de voter une subvention à 285 € pour l'exercice 2014. La proposition est adoptée à l'unanimité.

32. Subvention de fonctionnement Diane de l'Arros

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'association Diane de l'Arros avait perçu une subvention de la commune de 305 € en 2013. Il est proposé de maintenir la subvention à ce montant pour l'exercice 2014. La proposition est adoptée à l'unanimité.

33. Subvention de fonctionnement Gymnastique volontaire de l'Arros

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'association Gymnastique volontaire de l'Arros avait perçu une subvention de la commune de 160 € en 2013. Il est proposé de

maintenir la subvention à ce montant pour l'exercice 2014. La proposition est adoptée à l'unanimité.

34.Association Maillâges

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier reçu par l'association Maillâges qui donne des informations sur son existence sans solliciter de subvention. Le conseil municipal prend acte.

35.Désignation des membres de l'Association Culturelle Laique du Canton de Tournay (3 membres)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il lui appartient, au regard des statuts de cette association, de désigner trois conseillers municipaux appelés à être membres de l'Association culturelle Laique du Canton de Tournay. Monsieur le Maire propose de désigner, en plus du Maire, membre de droit, Madame Marie-Thérèse BRUZAUD et Madame Véronique LARRONDO.

Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE propose qu'à partir d'un certain montant de subvention versé, la commune impose à une association la participation de membres du conseil pour s'assurer de la bonne gestion des comptes. Monsieur le Maire répond qu'il est d'accord à condition que l'association ait un lien direct avec la commune, ce qui est par exemple le cas du comité des fêtes, sans que pour autant cela puisse correspondre à une mission de commissariat aux comptes, qui est règlementée.

La proposition de désignation est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du projet de création d'une association des Bastides des Hautes-Pyrénées. En effet, il existe une association des bastides des Pyrénées-Atlantiques très dynamique. Une réunion est organisée le 15 juillet avec les maires des bastides des Hautes-Pyrénées.

Monsieur le Maire donne lecture de la motion que l'Association des Maires de France propose au Conseil municipal d'approuver. Il est décidé de ne pas donner suite à cette motion.

Madame Blandine CARATY demande un point sur la voirie car il y a des problèmes. Un tour d'horizon des besoins prioritaires de la commune en la matière est prévu à la rentrée.

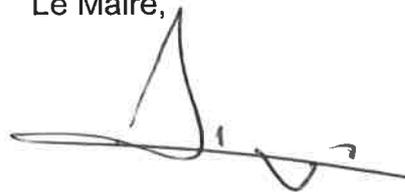
La séance est levée à 1h15.

Le secrétaire de séance,



Monique GAILHOU

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2014

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2014**

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Réunis le 24 septembre 2014, les membres du Conseil municipal de la commune de Tournay approuvent le procès-verbal du Conseil

Camille DENAGISCARDE, Maire,

Frédéric PERRET,

Jean-Claude DELAS, Premier Adjoint au Maire,

Catherine HOWARD,

Monique GAILHOU, Deuxième Adjointe au Maire,

David PAMBRUN,

Marie-Thérèse BRUZAUD, Troisième Adjointe au Maire,

Blandine CARATY,

Régis PIERROT, Quatrième Adjoint au Maire,

Francis ARTIGUE,

Jean-Louis GABAS,

Muriel ROSSI,

Jacqueline SARRABERE,

Nicolas DATAS-TAPIE,

Véronique LARRONDO,

